

Extrait du Bulletin : Pourquoi et comment est née la Sécurité Militaire

Category: Archives du site, Europe de l'Ouest, Général Louis Rivet, Services allemands
29 octobre 2021

par le Colonel Paul PAILLOLE

J'entends et lis, à propos de la Sécurité Militaire, tant d'inexactitudes, parfois aussi tant d'inepties, que, dans l'intérêt de la vérité et pour l'honneur de mes camarades qui en firent un grand service national, je me dois de retracer une fois encore, les raisons et les circonstances de sa création.

C'était en juillet 1942.

Depuis plusieurs semaines, sur la demande des autorités allemandes, Laval exigeait la dissolution des Bureaux des Menées Antinationales (B.M.A.) et le " limogeage " de leurs chefs : Rivet et d'Alès en tête.

Ce nettoyage des Services Spéciaux de l'Armée de l'Armistice s'effectuait dans le cadre d'une opération plus générale de lutte contre les organisations de Résistance Militaire. Du Vigier, Chef du 3ème Bureau et père des G.A.D. (Groupes d'Auto-Défense), Baril, Chef du 2ème Bureau, et bien d'autres, disparaissaient de l'État-Major de l'Armée de Terre ; Ronin, malgré l'habile protection du général Bergeret, devait mettre en veilleuse son S.R. Air. Seul le S.R. Marine sortait à peu près indemne de la vague épuratrice. Il est vrai qu'à cette époque, ce n'étaient pas les aviateurs mais les marins qui occupaient les postes de confiance...

En juin et juillet 1940, j'avais créé le Service de ContreEspionnage clandestin, camouflé, avec l'aide du Génie Rural, dans l'entreprise des Travaux Ruraux (T.R.). Notre action contre les puissances de l'Axe et la Trahison s'était poursuivie et développée avec une vigoureuse efficacité grâce à la protection des B.M.A. et à leur rôle décisif dans l'appareil répressif militaire.

A n'en pas douter, c'était ce rôle répressif et la confortable " couverture " que les B.M.A. nous offraient qui gênait les Allemands et que Laval n'entendait pas tolérer.

Rivet me fit appeler.

Avec d'Alès et lui, nous examinâmes les conséquences de cette décision et les mesures à prendre pour en atténuer les effets maléfiques.

Certes, les B.M.A., héritiers des B.C.R. (1), avaient une existence précaire depuis que l'Autorité Militaire avait été, en février 1941, déchargée des Pouvoirs de Police. Elle n'avait plus, pour justifier le maintien de ces organismes, que de mauvais prétextes ; les vrais, encore que soupçonnés par les autorités de fait, demeuraient inavouables.

Si, dans cette conjoncture, l'Armée de l'Armistice, en tant que telle, pouvait à la rigueur

(comme l'Armée du temps de Paix), se passer des Services de Contre-Espionnage Spécialisés, nos réseaux militaires clandestins de recherches ne pouvaient sans dommage être privés de leur meilleure protection. Quant au C.E. clandestin (T.R.) il ne pouvait renoncer à l'exploitation judiciaire de son travail sur le territoire national. L'un des principes essentiels de notre lutte était précisément de maintenir en France, face aux puissances occupantes, la répression impitoyable de la trahison à leur profit. On sait que les Tribunaux Militaires de la zone sud condamnèrent ainsi plusieurs centaines d'agents de l'Axe dont quarante-deux à la peine de mort.

Faute de pouvoir directement " embrayer " sur la Justice Militaire pour assurer cette action répressive, force était à T.R. de disposer d'un intermédiaire sûr au sein même de l'Armée.

Enfin, élément capital, je savais l'inéluctable et proche action alliée en A.F.N. Il fallait que cette opération décisive soit effectuée avec un maximum de sécurité en matière de C.E. et que les Alliés trouvent dans les territoires libérés, un service organisé capable de remplir les missions de protection qu'exigeraient les circonstances et d'ôter tout prétexte, sinon l'envie, a...